

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

Le douze mars deux mille vingt-six à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 5 mars 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi en Mairie, sous la présidence de Maurice MOLLARD.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs.

Jean Michel ROUX est nommé Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Présents : 14

Maurice MOLLARD, Marie France ALLEMAND, Yves BONNET, Jean Michel ROUX, Alain BONNARD, Florence DESTRAIT, David CHANAS, Jacqueline CARRER, Olivier REY, Marie Christine MONNOT, Régis LIOTARD, Jean Claude LAGIER, Jean Pierre FRAUD, Sandy DELORT

Représentés : 1

Maryse GROSDIDIER représentée par Jean Pierre FRAUD

Absents : 0

Absents et Excusés : 0

Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX

NOMBRE DE VOTANTS : 15

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25/02/2026**

Nombre de voix : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **Sujets soumis à délibération / Débats et votes :**

N°DE_2026_012

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	462 324.83	152 521.50	0.00	152 521.50	462 324.83
Opérations exercice	471 225.56	539 642.99	506 224.18	385 160.85	977 449.74	924 803.84
Total	471 225.56	1 001 967.82	658 745.68	385 160.85	1 129 971.24	1 387 128.67
Résultat de clôture		530 742.26	273 584.83			257 157.43
Restes à réaliser	0,00	0,00	70 000.00	355 000.00	70 000.00	355 000.00
Total cumulé	0,00	530 742.26	343 584.83	355 000.00	70 000.00	612 157.43
Résultat définitif		530 742.26		11 415.17		542 157.43

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Madame Marie France ALLEMAND vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Madame Marie France ALLEMAND pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération N°DE_2026_012 est adoptée
Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

N°DE_2026_013

Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire expose :

Les résultats du compte financier unique (CFU) 2025 du budget viennent d'être adoptés par le Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Considérant les résultats estimés de clôture de l'exercice 2025 établis comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement 2025	68 417.43 €
Résultat antérieur reporté	462 324.83 €
Résultat de clôture de fonctionnement	530 742.26 €

Section d'investissement

Résultat d'investissement 2025	- 121 063.33 €
Résultat antérieur reporté	- 152 521.50 €
Résultat de clôture d'investissement	- 273 584.83 €

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

Restes à réaliser en investissement

Dépenses	70 000.00 €
Recettes	355 000.00 €
Solde des restes à réaliser	285 000.00 €

Considérant que le solde des restes à réaliser couvre le déficit d'investissement et qu'il n'apparaît pas de besoin de financement de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - Affectation en réserve en section d'investissement (compte 1068) : 0.00 €
 - Report en fonctionnement (article 002) : 530 742.26 €
- de **CONSTATER** le report du résultat d'investissement au 001 – Déficit d'investissement reporté : 273 584.83 €

La délibération N°DE_2026_013 est adoptée
Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Présents : 14

Maurice MOLLARD, Marie France ALLEMAND, Yves BONNET, Jean Michel ROUX, Alain BONNARD, Florence DESTRAIT, David CHANAS, Jacqueline CARRER, Olivier REY, Marie Christine MONNOT, Régis LIOTARD, Jean Claude LAGIER, Jean Pierre FRAUD, Sandy DELORT

Représentés : 1

Maryse GROSDIDIER représentée par Jean Pierre FRAUD

Absents : 0

Absents et Excusés : 0

Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX

NOMBRE DE VOTANTS : 15

N° délibérations	Objet de la Délibération
DE_2026_012	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 <i>Résultat du vote : adoptée Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0</i>
DE_2026_013	Affectation des résultats 2025 <i>Résultat du vote : adoptée Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0</i>

Maurice MOLLARD
Président de séance



Jean Michel ROUX
Secrétaire de séance

